



Demande de diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif existante

Procédure en 4 étapes :

- 1- Le demandeur complète et transmet le formulaire de demande et la fiche tarif à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne
- 2- Le SPANC de la collectivité contacte le demandeur pour prendre un rendez-vous
- 3- Le technicien réalise, en présence du demandeur ou d'un représentant, le contrôle puis rédige le rapport de visite
- 4- Le SPANC transmet le rapport de visite au demandeur

Demandeur

Nom et prénom :

Téléphone (obligatoire) :

Courriel :

Installation

Adresse de l'installation :

.....

Commune : Code postal :

N° de section et parcelle sur laquelle se trouve l'installation :

.....

Date et référence du dernier contrôle (optionnel) :

.....

Il est important de rendre accessibles les ouvrages le jour de la visite et de sortir les documents associés (factures d'entretien et de vidange, plan de l'installation etc...)

Date et signature :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

TARIF 2020

Délibération n° 2019-09-076 du 30 septembre 2019

PRESTATION	TARIF TTC
Diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif existante dans un délai de moins de 30 jours (Vente, cession, etc...)	80 € (Par installation)
Contrôle périodique des installations existantes déjà diagnostiquées	Redevance annuelle de 24€ (Par installation)

Ce document est à renvoyer à la Communauté de Communes après avoir complété les informations ci-dessous :

NOM : Prénom :
reconnait avoir été informé du tarif ci-dessus.

Adresse de l'installation :

.....

Adresse de facturation (si différente) :

.....

Références dossier :

Fait à le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »